

Bulletin de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne.
Préparons la célébration du Centenaire de l'édification du Monument...



“ Se souvenir
est un devoir sacré ”

JANVIER 2023 N°176

SOMMAIRE

- 2 Vie de l'association / Éditorial.
- 2 à 4 Cérémonie annuelle du 18 septembre 2022 à la nécropole nationale de Navarin
- 4 Création d'un «jardin de la paix» sur le site de Navarin
- 5 Nos archives...comment les consulter
- 5 à 6 Nouvelles brèves
- 7 à 9 Histoire : Recherche de corps et création des nécropoles nationales françaises
- 10 Les courriers ailés
- 11 Navarin : du levant à la Champagne



Crédit photo : Agence Rol.

Avril 1923 : Le Général Gouraud et le sculpteur Real del Sarte
autour de la maquette du Monument aux Morts des Armées de Champagne

L'Amiral (2S) Emmanuel Gouraud,
président de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne - Navarin,
et les membres du conseil d'administration de l'ASMAC
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Ils seront heureux de vous rencontrer lors de la cérémonie annuelle du souvenir qui aura lieu :
LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 à 09h45
DEVANT LA NÉCROPOLE NATIONALE DE NAVARIN

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE-NAVARIN**
(Affiliée au Souvenir Français le 14 juin 2016)

Siège social :
29 rue Desaix - 75015 PARIS

Trésorier de l'ASMAC :
c/o AC2GE
**15 Avenue Henri Becquerel
51000 CHÂLONS EN CH.**



Correspondance :
**29 rue Desaix
75015 PARIS**

VIE DE L'ASSOCIATION

ÉDITORIAL



Hier encore, racontant mon engagement comme président de l'ASMAC, mon interlocuteur m'a aussitôt dit que son arrière-grand-père était mort au combat en septembre 1915 dans la tranchée de Lubeck, c'est-à-dire tout près du monument de Navarin. Sa famille entretient le souvenir de cet aïeul héroïque et va rejoindre notre association. De nombreuses familles françaises et souvent de nos anciennes colonies ont eu un ou plusieurs morts dans cette guerre et si le souvenir s'estompe, il est parfois ravivé par la découverte stupéfiante de documents ou lettres révélant l'héroïsme de nos aïeux. Entretien ce souvenir est bien le rôle sacré de notre association, et, au gré de ces rencontres inattendues, j'espère que de nouveaux adhérents rejoindront notre association.

Dans l'article de Monsieur Lesjean, vous découvrirez que les nécropoles nationales ont été créées par une loi de décembre 1915. Pourtant, en complément, des monuments furent érigés sur initiative privée. C'est ainsi que le monument de Navarin, fut financé par une souscription publique à l'initiative du général H Gouraud. Cédé à l'État en 2019, le monument est maintenant une « Nécropole Nationale ».

Mais ce nom, Navarin rappelle, au marin que je suis, la célèbre bataille navale de 1827 qui opposa la flotte ottomane à la coalition franco-russe-britannique. Vous découvrirez dans ce bulletin pourquoi la ferme de Navarin prit ce nom !

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2023 et vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin.

*Le président,
Amiral (2s) Emmanuel Gouraud*

CÉRÉMONIE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2022 À LA NÉCROPOLE NATIONALE DE NAVARIN

Crédit photo : Michel GODIN



29 porte-drapeaux présents.

L'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne (ASMAC) a célébré le 104^{ème} anniversaire de l'offensive victorieuse menée le 26 septembre 1918 par le Général Henri GOURAUD sur le site prestigieux de la Nécropole Nationale de NAVARIN, ce grand moment de notre Histoire, contribuant ainsi au maintien d'une politique mémorielle active.

Monsieur le Sous-Préfet Emile SOUMBO, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, accompagné du Colonel Sébastien PECCLET, Autorité Militaire, et Commandant le Centre d'Appui et de Préparation au Combat Interarmes/51^{ème} Régiment d'Infanterie, présidait cette cérémonie aux côtés de l'Amiral Emmanuel GOURAUD, Président de l'ASMAC. De nombreux

officiels et élus du département étaient présents, Monsieur Bruce MALONE représentait l'American Battle Monuments Commission, agence américaine chargée de l'entretien des monuments et cimetières militaires américains situés dans le Monde. Était également présent Monseigneur Francois TOUVET, Evêque de Châlons-en-Champagne.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du CAPCIA/51^{RI} de Mourmelon, et par un détachement du 1^{er} Régiment du Service Militaire Volontaire stationné à Châlons-en-Champagne. Une importante délégation de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie de Secours de Suippes et des Cadets de la Sécurité Civile était également présente. L'Union Musicale de Suippes apportait son concours pour l'exécution des différentes sonneries.

Dans son allocution, l'Amiral Emmanuel GOURAUD expose en préambule la rénovation à venir du Monument : dans un premier temps, des travaux d'extérieur sur le monument lui-même seront entrepris dès cet automne sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Parallèlement sera créé un jardin paysager, dit « *Jardin de la Paix* », conçu dans le cadre d'une opération plus globale alliant l'Association Art et Jardin et la Direction de la Mémoire de la Culture et des Archives du ministère des armées. Ultérieurement, l'intérieur du Monument sera entièrement rénové en vue de la cérémonie du 22 septembre 2024 qui marquera le Centenaire de l'édification du Monument.



Détachement du CAPCIA/R1^{er}RI.

le souvenir de leurs proches tombés ici n'ont pas fait vaciller dans les limbes de l'oubli le souvenir de ces Hommes » (ndlr : qui au sein de la 4^{ème} Armée et au sein des Armées de Champagne, ont résisté pied à pied sur cette terre et sont morts). Il note que la relève a été prise par les descendants, par les générations du feu suivantes, par les acteurs du territoire et les passionnés, afin de conserver à cette cérémonie son caractère de pèlerinage et de recueillement.

Ensuite le Sous-Préfet se demande « comment ne pas prendre en exemple, dans les défis du quotidien, le courage d'un chef comme Henri GOURAUD, chef humain, proche de ses hommes, qui refuse les honneurs d'une inhumation aux Invalides, pour reposer avec ses subordonnés ».

Puis, le Sous-Préfet rappelle, alors que la Grande Guerre avait laissé ce territoire dévasté, comment ses habitants ont su rebâtir, dans le courage et à la force de leurs mains, pour donner à ce territoire une nouvelle chance, un nouveau départ.

Le Sous-Préfet termine son allocution en remerciant d'une part l'action entreprise par l'ASMAC, « menée par les générations successives de la famille du Général GOURAUD », et d'autre part en affirmant « parce que la mémoire n'est pas un champ immuable, après la cession à l'État du monument-ossuaire et son classement en nécropole nationale, l'État s'engage ici dans des travaux d'ampleur afin de transmettre aux générations futures le Monument... Nous poursuivrons à vos côtés l'action de mémoire féconde, pour la Paix, que vous portez, dans le souvenir de nos glorieux morts, venus de tous les confins du monde, au-delà des haines et des déchirures ».

Ensuite l'Amiral évoque la carrière du Général GOURAUD au Liban à partir de 1919 comme haut-commissaire au Proche Orient et Commandant en Chef de l'Armée du Levant. Il insiste sur deux traits du caractère du Général : son leadership et son pragmatisme, puis son courage et celui qu'il pouvait susciter, son secret de la bravoure étant « d'avoir consenti, une fois pour toute, au sacrifice de sa vie », comme ont pu le faire nombre de combattants. Aussi, l'Amiral préconise que les actions de courage de nos anciens puissent être rappelées au sein d'associations comme la nôtre.

Dans son intervention, Monsieur le Sous-Préfet Emile SOUMBO se félicite que « Les assauts des décennies, la disparition des témoins, des cercles familiaux qui gardaient



Détachement du 1^{er} RSMV.



JSP et les Cadets de la Sécurité Civile de Suippes.



Les autorités civiles, militaires et religieuses.

La cérémonie se termine par un dépôt de gerbes. Les autorités ont ensuite salué un à un les 29 porte-drapeaux présents.

Puis, sur place, s'est tenue la messe traditionnelle célébrée par Monseigneur TOUVET dont l'homélie a été particulièrement appréciée. Se référant aux préparations des funérailles solennelles de Sa Majesté la Reine Elisabeth et le respect que les Britanniques manifestent envers leur souveraine, l'Evêque de Châlons-en-Champagne dira :

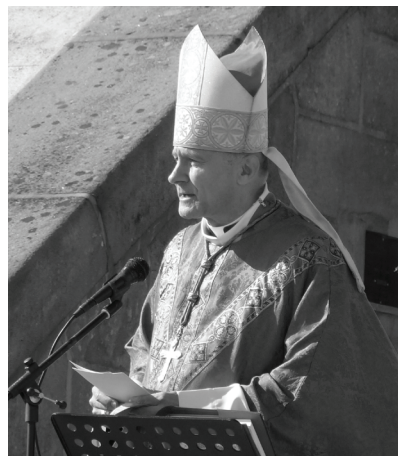
« Notre expérience de ce côté-ci de la Manche peut nous sembler bien piètre quand on suit les actualités, quand on entend les invectives réciproques, quand reposent des milliers



La messe traditionnelle.

prendre en charge la vie du monde en priant avant tout pour les dirigeants... » en précisant : « Contrairement aux États-Unis d'Amérique où la référence à Dieu est constante, contrairement au Royaume Uni où les souverains témoignent explicitement de leur foi... la laïcité française, au moins dans son interprétation majoritaire actuelle, nous fait subir une sorte d'athéisme qui n'élève pas les cœurs. C'est peu de le dire ». Monseigneur TOUVET rajoutera : « Prier pour les dirigeants du monde surtout quand le bruit du canon résonne en Europe, c'est demander pour eux la sagesse divine, la

vertu de prudence, l'audace de celui qui demande la paix bien au-delà des intérêts démagogiques, c'est prier pour qu'ils soient dignes de confiance non seulement dans la moindre petite chose, mais aussi dans les plus grandes... ».



Mgr TOUVET Evêque de Chalons.



Dépôt de la gerbe de l'ASMAC au cimetière militaire du Mont Frenet.

Comme tous les ans, après l'office religieux, un dépôt de gerbe a eu lieu dans une Nécropole Nationale proche de NAVARIN : l'Association avait retenu cette année le cimetière national du Mont Frenet.

Colonel (er) Jean-Daniel COUROT
Vice-président de l'ASMAC

CRÉATION D'UN «JARDIN DE LA PAIX» SUR LE SITE DE NAVARIN

Depuis 2017, l'association Art & jardins / Hauts-de-France (www.artetjardins-hdf.com) déploie des projets paysagers autour de sites emblématiques du souvenir de la Première Guerre mondiale, en faisant appel à des paysagistes internationaux pour élaborer des jardins dans les lieux de mémoire en lien avec leur pays.

Depuis 2018, 14 Jardins de la Paix ont été créés dans les Hauts-de-France et en Belgique. L'objectif est maintenant de créer, d'ici à 2024, un chemin de la Paix, composé de 35 Jardins de la Paix, en suivant l'ancienne ligne de front depuis la Belgique jusqu'à la Suisse.

Le ministère des armées (DMCA), a souhaité s'engager dans ce projet en contribuant à la réalisation de Jardins de la Paix dans les nécropoles, sites mémoriels placés sous sa responsabilité. Un jardin est donc prévu à Navarin (51). Les curieux et les riverains auront remarqué que les travaux ont commencé depuis octobre, afin que la végétation et les plantations soient bien installées pour la cérémonie du centenaire de l'inauguration du monument en 2024.



Travaux en cours sur l'aménagement du « Jardin de la Paix »

NOS ARCHIVES...COMMENT LES CONSULTER...

Le bulletin a récemment évoqué le transfert des archives de l'ASMAC aux Archives départementales de la Marne. Cet ensemble de plusieurs mètres linéaires retraçant l'histoire de l'association depuis sa création présente un panorama complet de ses activités et des diverses manifestations annuelles qui rythment son calendrier.

Les archives de l'ASMAC sont le reflet des différents moments qu'ont connus le souvenir et la commémoration de la Première guerre mondiale depuis un siècle. À l'intense activité des premières années avec l'érection de la Nécropole de Navarin, et la création de la Fondation et de l'Association, succède le silence de la seconde guerre mondiale. Après la mort du Général Henri Gouraud en 1946, des moyens plus limités et l'importance prise dans la mémoire collective par le conflit qui vient de s'achever, recentrent l'association sur des manifestations annuelles (Conseil d'administration, Assemblée Générale, Ravivage de La Flamme, Messe, Cérémonie et Pèlerinage à Navarin). Le cinquantième anniversaire de la fin de la Première guerre (1918-1968) marque un tournant tant au niveau national que pour l'association. De nombreux projets (médaillages, timbres, guide, etc.) voient le jour. Le bulletin reprend de l'ampleur, devient une publication en couleur avec photographies. Les commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale montrent le dynamisme de l'association.

Le site de Reims des Archives départementales où sont conservés les archives contemporaines et les fonds privés va bientôt ouvrir à la communication les archives de l'ASMAC. Librement communicables, les archives sont désormais cotées en 196 J. Avant de se déplacer, le public est invité à consulter le site des archives départementales qui donne toutes les informations pratiques.

L'Association tient à remercier la direction des Archives départementales et le responsable des fonds privés qui ont rapidement rendu possible l'ouverture de ses archives. C'est un atout supplémentaire dans la préparation du centenaire.

Pour rappel, les numéros du bulletin sont entièrement consultables en ligne sur le site de l'ASMAC.

*Madame Roseline SALMON
Membre du Conseil d'Administration*

NOUVELLES BRÈVES

IN MEMORIAM

Robert COCHOD, décédé le 18 juillet 2022 à l'âge de 94 ans, à Mourmelon-le-Grand (51).

PUBLICATION

Le Général GOURAUD

Un destin hors du commun de l'Afrique au Levant (Edition PERRIN)

par Julie d'Andurain (Professeure en histoire contemporaine / Université de Lorraine)

Une carrière époustouflante pour un général hors du commun. La silhouette fine et élancée du général Henri Gouraud, avec des yeux bleus perçants encadrés par une barbiche empire, est bien identifiée durant l'entre-deux-guerres, car le « *glorieux manchot* », né en 1867, amputé du bras droit aux Dardanelles, est le seul officier autorisé à saluer du bras gauche. Tout au long de sa carrière, il a su gagner l'estime de ses hommes qui voient en lui un officier courageux et soucieux de leur sort.

Grand vainqueur de Ludendorff en juillet 1918, gouverneur militaire de Strasbourg reconquise, le général Gouraud est adulé par les Français en 1919, au point que l'on parle de lui pour le maréchalat. Sa carrière commence pourtant bien avant : à peine sorti de Saint-Cyr, il demande à partir en Afrique. Dans le sillage de Gallieni et de Joffre, il fait son apprentissage d'officier colonial, métier complexe où il n'est pas seulement soldat, mais également topographe, bâtisseur, administrateur et diplomate.

Successivement explorateur du Tchad, conquérant de la Mauritanie, il est surtout un brillant disciple du général Lyautey au Maroc, entre 1912 et 1914. Après la Première Guerre mondiale, auréolé de gloire, il est envoyé au Levant par Clemenceau pour mettre en place la politique mandataire en Syrie et au Liban. Malgré des moyens limités, il réussit tant bien que mal à faire vivre le mandat, au prix d'une forte opposition de Mustapha Kemal et de Fayçal, fils d'Hussein de La Mecque.

Revenu en France en 1923, il est nommé gouverneur militaire de Paris et membre du conseil supérieur de la guerre. Soucieux de la mémoire de ses soldats, il fait ériger le monument aux Morts des Armées de Champagne à Navarin, dans la Marne, où il demande à être enterré après sa mort en 1946.

NB : Cet ouvrage est maintenant disponible en librairie ou sur commande.



Comment Madame Julie d'ANDURAIN s'est intéressée au Général Henri GOURAUD ?

« Comment en suis-je venue à m'intéresser au personnage d'Henri Gouraud, me demande-t-on souvent. La réponse est très simple. Elle tient en quelques points.

En 1998, je venais de passer l'agrégation d'histoire à la Sorbonne. Je souhaitais faire une thèse en histoire, mais sans avoir d'idée précise sur le sujet que je souhaitais traiter. Si j'envisageais poursuivre des recherches en lien avec l'histoire mandataire de la Syrie, découverte au cours de ma première recherche en histoire (un mémoire de maîtrise, équivalent du Master 1 d'aujourd'hui, sur ma grand-mère qui avait vécu à Palmyre en Syrie dans les années 1930), je souhaitais en revanche entrer pleinement dans le métier d'historien en ne travaillant pas sur un sujet trop proche de moi. J'étais arrivée à la conclusion qu'une étude sur un personnage familial confinait soit à l'analyse psychanalytique, soit relevait plus prosaïquement d'un discours nombriliste peu intéressant d'un point de vue scientifique. Pour une thèse, je préférais très nettement m'orienter vers des rives inconnues. Par ailleurs, j'estimais que le métier d'historien consistait essentiellement à « dépouiller » des archives. Il m'incombait donc de trouver des archives intéressantes pour conforter mon projet de thèse.

Aussi, quand Pierre Fournié, conservateur en chef des archives au Quai d'Orsay, m'a présenté les archives personnelles du général Gouraud, je n'ai pas hésité un seul instant. L'ensemble du fonds, gigantesque à mes yeux avec ses 250 cartons (557 aujourd'hui), me laissait penser qu'il y avait au moins dix thèses en histoire à réaliser. Je ne connaissais pas ou très peu le personnage du général Gouraud ; mes connaissances en matière militaire étaient à peu près nulles. Mais j'avais la conviction que j'allais pouvoir « chercher, trouver et apprendre », c'est-à-dire réaliser en quelque sorte le parcours classique de tout chercheur qui se respecte. Très vite, je suis entrée en contact avec la famille Gouraud qui, tout en laissant une totale autonomie sur ma propre recherche, m'a accompagnée avec bienveillance et beaucoup de patience. Les années passant, je me suis spécialisée sur le parcours du général pendant la Grande Guerre, objet de ma thèse soutenue en 2009. C'est à cette époque que je suis devenue membre de l'ASMAC, car tout en étant devenue historienne, j'avais pris conscience de l'importance de la mémoire et de sa transmission.

La biographie du général Gouraud parue au mois de novembre 2022 est donc le fruit de près de 20 années de travail. Cela peut paraître énorme à ceux qui estiment que l'on peut écrire un livre en quelques mois. Mais au-delà du fait que je n'ai pas pu me consacrer exclusivement à la recherche durant vingt ans, j'ai résolument voulu traiter les archives du général Gouraud avec patience, sérieux et équité. J'ai aussi pris le temps de comprendre le contexte dans lequel Henri Gouraud avait progressé tout au long de sa vie pour le restituer au mieux. J'espère simplement et très humblement que les lecteurs apprécieront cette biographie. »

Madame Julie d'ANDURAIN

MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2023

Samedi 25 mars 2023 à 10h00 : Assemblée Générale de l'ASMAC à SAINT-HILAIRE LE GRAND (51)

Dimanche 17 septembre 2023 : Cérémonie du Souvenir à 09h45 à la Nécropole Nationale de NAVARIN.

POUR LE CENTENAIRE DU MONUMENT DE NAVARIN EN 2024...(Prévisions)

Jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024 : Colloque organisé par l'ASMAC à Reims sur le thème de la construction de la politique mémorielle en Champagne après la Première Guerre Mondiale.

Samedi 21 septembre 2024 : Journée de visite des villages détruits du Camp de Suippes (à confirmer).

Dimanche 22 septembre 2024 : Cérémonie du Centenaire du Monument à la Nécropole Nationale de NAVARIN.

MOT DU TRÉSORIER

ADHÉREZ À L'A.S.M.A.C-NAVARIN

Être adhérent à notre association implique un triple objectif :

- **pour chacun**, manifester son attachement au souvenir de la lutte victorieuse de nos Anciens et au sacrifice de nombre d'entre eux,
- **ensemble**, permettre à l'ASMAC de peser auprès des autorités grâce à un effectif important,
- **par nos cotisations**, donner à l'association les moyens financiers nécessaires pour l'accueil au Monument et la publication de ce bulletin.

Pour toutes ces raisons, adhérez, renouvez votre adhésion, invitez vos proches à rejoindre l'ASMAC.

Vous êtes invités à régler dès maintenant vos cotisations (minimum 10 euros, membre bienfaiteur : à partir de 100 euros) : **De préférence**, faire un virement au compte « Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne, ASMAC » au **CRÉDIT AGRICOLE NORD EST** : IBAN : **FR76 1020 6550 0006 0777 8100 032** BIC : **AGRIFRPP802**.

À défaut par chèque à l'ordre de l'ASMAC, à l'adresse (non nominative) suivante :

Monsieur le Trésorier de l'ASMAC

c/o AC2GE

15 avenue Becquerel - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Un reçu fiscal à votre nom sera inséré dans votre brochure NAVARIN n°178 de janvier 2024,

HISTOIRE

RECHERCHE DE CORPS ET CRÉATION DES NÉCROPOLES NATIONALES FRANÇAISES

Dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, et plus particulièrement pour les Journées d'Etude portant sur « 1919, de la Paix aux reconstructions dans la Marne », Franck Lesjean, chargé de mission au Département de la Marne, a produit une étude sur la « Recherche de corps et création des nécropoles nationales françaises ». Celle-ci se décompose en deux grandes parties :

Le Traitement post-mortem de la mort de masse (cf. NAVARIN n°175 de juin 2022), pages 5 à 8,

Destins privé ou public de la gestion des morts français de la Grande Guerre, objet du présent article.

L'ASMAC remercie à nouveau bien sincèrement Franck Lesjean et le Conseil Départemental de la Marne de nous autoriser à publier des extraits de son étude.

2^{ème} partie : Destins privé ou public de la gestion des morts français de la Grande Guerre

Deuil et droits des familles.

Retrouver et honorer le corps d'un proche (Loi du 31 juillet 1920 - droit de restitution des corps aux familles).

La mort à la guerre est brutale et la zone du front est difficilement accessible, voire impossible à aborder, l'absence de corps ne permet pas aux proches d'accomplir les rites préparant à la séparation. Cette tradition a été respectée pour certains soldats blessés, décédés dans les hôpitaux. Les dispositions du décret du 27 avril 1889 permettent aux familles de récupérer le corps mais à la condition d'obtenir la double autorisation de l'autorité civile du lieu de décès (maire, sous-préfet, préfet) et de l'autorité militaire concernée.

Mais dès le début des hostilités, les familles des défunts souhaitent connaître le lieu précis de l'inhumation et les autorités militaires, monopolisées par l'activité du front, sont dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes. Les préfets sont également saisis par les familles et le préfet de la Marne de l'époque fait le choix de s'en remettre aux maires des communes, afin que les corps soient inhumés dans de bonnes conditions et les tombes entretenues.

Malgré la légitimité des demandes des familles et mesurant les risques encourus par les transports de corps, le général Joffre interdit le 19 novembre 1914, dans une note du GQG ayant trait à l'organisation du front, tout transfert de corps afin de ne pas gêner le trafic militaire et de garantir l'égalité entre les familles (frais à la charge de celles-ci) et d'éviter les risques sanitaires.

Les familles doivent attendre la loi du 31 juillet 1920 qui va leur permettre de formuler une demande de restitution de corps. Elles vont disposer d'un délai courant jusqu'au 15 février 1921 et ce n'est pas moins de 240 000 corps qui seront restitués et transportés par voie ferroviaire à travers toutes les régions de France. Ces opérations, à la charge de l'État et confiées à des entreprises privées, sont assez délicates de par l'organisation des périples des corps et elles malmènent les parents bouleversés lors des exhumations. Le deuil ensuite devient une affaire privée, une fois la cérémonie de ré-inhumation terminée. L'entretien des tombes incombe aux familles. Mais près d'un siècle après, il apparaît que cette option n'a pas garanti la perpétuité de certaines sépultures (absence de descendants, oubli, délaissement par les autorités locales...) et elles tombent souvent en déshérence. Un décret du 30 mai 1921 permet aux municipalités d'accorder des concessions perpétuelles et gratuites pour les Morts pour la France. Afin de pallier ce manquement, une ancienne association reconnue d'utilité publique depuis 1906, *le Souvenir Français*, peut intervenir auprès des communes dans lesquelles des tombes risquent de disparaître. À défaut d'entretien, elle pourvoit à leur sauvegarde en les regroupant dans des carrés militaires, encourageant les communes à en assurer l'entretien, et la perpétuité et s'acquittant ainsi de l'obligation morale de mémoire.

La loi du 29 octobre 1921 accorde un droit au pèlerinage annuel des familles aux frais de l'État. Sur simple présentation d'un certificat du maire, les ascendants ou descendants du premier et second degré peuvent bénéficier d'un transport gratuit annuel du lieu de résidence au lieu d'inhumation.

L'irréalisable deuil des familles de disparus

Afin de répondre à l'attente traumatisante des familles endeuillées et ne pouvant se recueillir sur une tombe, il est décidé en 1920 d'édifier un tombeau national sous l'Arc de Triomphe, symbolisant tous les disparus et inconnus du conflit. Cette reconnaissance nationale élève au plus haut le souvenir d'un des leurs et chaque mère s'inclinant sur la dalle a pu penser : *C'est peut-être le mien...* . Ce sanctuaire du soldat inconnu voit le passage de beaucoup de survivants se rappelant les copains disparus.



Nécropole nationale de La Crouée
à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.

Crédit Photo : Conseil Général de la Marne
(Jean-Christophe Hanché)

Création et gestion des nécropoles nationales.

On recense en France métropolitaine 224 nécropoles nationales dans lesquelles 88% des tombes recueillent les dépouilles de soldats de la Grande Guerre. Un siècle plus tard, l'importance de cette proportion est représentative du sacrifice consenti par chaque famille française dans le premier conflit mondial qui ne fut jamais égalé dans l'histoire.

Trois textes majeurs concrétisent l'hommage de la Nation pour un traitement digne et perpétuel des morts :

- La loi du 29 décembre 1915 crée les nécropoles nationales.

Selon la volonté nationale, l'individualité du soldat doit se poursuivre dans la mort par l'attribution d'une tombe propre (les fosses communes sont considérées dégradantes). Les services de l'état civil de l'armée vont se développer dans ce sens à l'arrière du front afin de préparer l'organisation des futures nécropoles une fois la paix venue. Le service des sépultures est créé par la loi du 18 février 1916, ainsi que les services des renseignements aux familles et des pensions.

Dans la France de l'après-guerre, l'État doit intervenir sur plusieurs « fronts » : reconstruction et retour des populations, remise sur pied d'une industrie de temps de paix et reprise de l'activité économique, honorer la mémoire des fils perdus par l'aménagement de nécropoles nationales. Il s'avère nécessaire de regrouper les multiples petits cimetières et tombes individuelles en de vastes nécropoles et en 1924, 960 000 exhumations ont été effectuées.

- La loi du 2 juillet 1915 instaure la mention « *Mort pour la France* ».

La mention Mort pour la France n'a pas été attribuée aux Alsaciens-Mosellans tombés dans les rangs de l'armée allemande. Si leurs corps reposent dans les cimetières allemands, la mémoire de leurs noms figure sur les monuments aux morts français implantés sur l'ancien territoire annexé. Cette mention donne le droit aux familles d'être dédommagées de la perte d'un proche par l'allocation d'une pension. L'obtention de celle-ci répond à certaines conditions :

- la cause directe ou indirecte doit être due à un fait de guerre (décès causé par le combat, suite de blessure, accident, maladie).
- les titulaires doivent être membres des forces armées (engagés, mobilisés, supplétifs, prisonniers de guerre).
- les titulaires peuvent être civils mais de nationalité française.

Cette mention n'est pas autorisée pour les suicidés, les fusillés pour l'exemple. Depuis l'entre-deux-guerres des réhabilitations individuelles ont été prononcées, mais les tentatives d'une réhabilitation collective des fusillés n'ont pas abouti.

• La loi du 25 novembre 1918 instaure la Commission des sépultures et détermine les principes architecturaux de base des nécropoles nationales.

Cette politique de regroupement répond davantage à une nécessité de construction, ce qui explique la grande simplicité architecturale. Une disposition type est adoptée en 1928 et quel que soit le site d'implantation. Le drapeau tricolore est le point central, il légitime le sacrifice des citoyens « *Morts pour la France* ». Les tombes, identiques, sont alignées en rangées, dos à dos, seuls les rosiers apportent une touche de couleur vive (une exception est à remarquer à la nécropole de la Forestière en Argonne où les tombes sont fleuries par des hortensias financés initialement par la veuve d'un officier tombé). Chaque tombe occupe 3 m² et les croix ou les stèles sont en béton armé depuis 1931. Une franche égalité se dégage de l'uniformité des tombes, quel que soit le rang social, le grade, l'origine ethnique ou la croyance. L'État recourt à des entreprises privées et la réalisation des travaux est à la mesure du nombre de corps que les nécropoles doivent comporter, inspirant parfois certaines malversations.

La laïcité républicaine, est perceptible dans la forme des stèles (on en distingue quatre types : croix latine, stèle musulmane, stèle israélite, stèle de libre penseur ou autre confession). Tout aménagement, somptueux ou visant à distinguer les tombes entre elles, est interdit. L'égalité de traitement doit dominer, quelle que soit la condition sociale, le grade ou l'origine, sobriété et uniformité sont de mise.

Certaines grandes nécropoles sont cependant embellies par l'édification d'une chapelle catholique ou d'un ossuaire monumental. Ces initiatives sont dues à la volonté de comités réunissant des autorités civiles, militaires et religieuses. Le financement est obtenu par mécénat et souscription publique. De par l'ampleur de leur symbolisme et du choix emblématique dans l'histoire du conflit du lieu de leur implantation, quatre d'entre elles vont se voir attribuer la qualité de monument national : Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, Nécropole nationale et Mémorial de Dormans, Nécropole nationale et ossuaire de Douaumont, Nécropole nationale de l'Hartmannsvillerkopf.

Mais il existe dans la Marne, une nécropole nationale à l'architecture unique et bien singulière, celle de la 28^{ème} Brigade, située sur la commune de Souain – Perthes-les-Hurlus. Une allée de stèles de pierre en forme de croix conduit à une double rangée de croix de pierre et de bornes funéraires, disposées en cercle à l'image d'un cromlech celtique (menhirs), entourant un imposant calvaire orienté face à l'Est. Cette nécropole, inaugurée le 25 septembre 1919 par Monseigneur Tissier, évêque de Châlons-sur-Marne, est la première en date dans sa forme définitive, elle est spirituellement et matériellement l'œuvre d'un seul homme : Paul Doncoeur, ancien aumônier de la 28^{ème} Brigade.



Nécropole nationale de la Légion Étrangère « Henri Fansworth »
à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.

Crédit Photo : Conseil Général de la Marne
(Jean-Christophe Hanché)

Les lieux des nécropoles.

Les emplacements des nécropoles peuvent déterminer à quelle phase du conflit ils se rapportent et leur localisation peut déterminer la fonctionnalité historique des lieux. Il est possible ainsi de distinguer les nécropoles relevant en partie de la guerre de mouvement (Soizy-aux-Bois, Maurupt-le-Montois, Fère-Champenoise...) et celles relevant de la guerre de position.

Les nécropoles de champ de bataille

Devant la multitude des petits cimetières couvrant la zone de l'ancien front, l'État a souhaité procéder à des regroupements pour des commodités de gestion et créant ainsi d'immenses nécropoles. Les plus importantes sont souvent associées aux noms symbolisant des secteurs pérennisés par la construction mémorielle, telles que : La nécropole nationale de Cerny-en-Laonnois implantée au cœur du Chemin des Dames, la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette pour l'Artois, la nécropole nationale de Douaumont pour Verdun, la nécropole nationale de l'Hartmannsvillerkopf pour les Vosges.



Nécropole nationale de la 28^{ème} Brigade à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS.

Crédit Photo : Conseil Général de la Marne (Jean-Christophe Hanché)

Les nécropoles à la jonction du front et de l'arrière

L'emplacement de ces lieux d'inhumation rappelle la situation des ambulances divisionnaires présentant une étape importante dans le cheminement d'évacuation des blessés vers l'arrière, telles les nécropoles de Saint-Jean-sur-Tourbe, de Somme-Suippe... Beaucoup de blessés succombaient durant les trajets, ne supportant pas la rudesse des transports et les lieux de transit n'étaient pas plus adaptés (églises, bâtiments d'usines, granges, dépendances de châteaux...).

Le petit cimetière militaire de Laval-sur-Tourbe a gardé sa configuration historique « provisoire » du temps de guerre, les tombes ont une certaine disparité par leurs emplacements et leurs monuments. Authentique et caché, ce cadre lui confère un bel esthétisme. Il est le seul cimetière dont le Souvenir Français a la charge et il n'a pas le titre de nécropole nationale.

Les nécropoles d'hôpitaux

Le choix d'implantation de nécropoles ou de carrés militaires situés juste derrière le front désigne généralement l'emplacement d'anciens hôpitaux de campagne (par exemple les hôpitaux d'évacuation de Pouilly, de Cuperly...) ou d'hôpitaux de ville comme Vitry-le-François, Châlons-sur-Marne, Sézanne et Sainte-Ménéhould.

Un vaste champ funéraire pour se souvenir

Les survivants du conflit, les rescapés de l'hécatombe, maintiendront jusqu'aux derniers instants de leur vie le souvenir charnel des camarades tombés, comme l'exprime avec une profonde émotion le jeune ancien combattant André Pézard : *Mes amis, au bout d'un an, et de trois ans, je vis encore à toute heure avec vous; et vous ne savez pas. Je deviendrai vieux, avec vous, qui serez jeunes. Je m'en veux de voir en ma tristesse une chose qui est tellement mienne, il faudrait oublier que c'est moi qui parle; car c'est vous qui êtes le prix de ma tristesse... Je dis à mi-voix « MES AMIS MORTS » et le battement de mes lèvres fait mouvoir des sanglots.*

Fait inédit dans l'histoire, jamais autant de sites funéraires n'ont été élevés dans un temps aussi court et sur une si étroite bande de territoire. Depuis leur création, ils sont fréquentés par des pèlerins attachés à la mémoire d'un proche, puis avec l'entrée progressive dans l'histoire, par des visiteurs venus du monde entier. Lieux de recueillement devenus aussi ceux de réflexion et d'éducation à la paix.

Si le front ouest a été considéré comme le front décisif de la Grande Guerre, il est devenu aujourd'hui la principale référence mémorielle pour de multiples nationalités. Une pluralité d'architectures funéraires parsème ce territoire que l'attachement local, national et international a sacralisé.

Aujourd'hui, ces vastes nécropoles offrent un impact visuel fort, les alignements interminables de croix dans le paysage rappellent ceux des soldats de plomb, rassemblés en rangs serrés, tel au mois d'août 1914. Aragon écrivait : « *Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit, Déjà vous n'êtes plus qu'un mot d'or sur nos places, Déjà le souvenir de vos amours s'efface, Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri* ».

Comme lui, gardons plutôt le souvenir des hommes que celui des soldats de plomb, qu'ils ne furent jamais.

Franck LESJEAN

NB : Les photos ont été rajoutées à l'article de Franck LESJEAN sur l'initiative de l'ASMAC.

LES COURRIERS AILÉS



« *Malgré les difficultés énormes résultant d'une immense fumée et d'une émission abondante de gaz, a accompli la mission dont l'avait chargé le Commandant Raynal. Unique moyen de communication (...) a transmis les derniers renseignements qui aient été reçus de cet officier. Fortement intoxiqué, est arrivé mourant...* ».

Qui donc a reçu cette citation avec la Croix de Guerre? Un courrier aérien valeureux (et chanceux) portant le matricule 787-15: le dernier pigeon parti du fort de Vaux le 7 juin 1916.

Dès août 1914, des pigeons voyageurs partant de la Belgique envahie, apportèrent en France des informations précieuses après la destruction des moyens de communication téléphoniques et télégraphiques dans plusieurs zones de ce pays occupé. Comment ces « *courriers* » furent-ils préparés dès le temps de paix ? Recrutement, entraînement et rôle exact de ces « *Pigeons de Tranchées* » sont donc à expliquer.

En 1913 on dénombre en France plus de 100.000 pigeons voyageurs appartenant à des particuliers. Les colombophiles doivent mettre leurs volatiles à la disposition de l'autorité militaire en cas de mobilisation car ces pigeons sont mobilisables comme les hommes de la réserve de l'Armée active: Quel va être leur « *cursus* »? Plusieurs centaines d'oiseaux sont regroupés dans le colombier militaire: ils disposent de nids propres, séparés par des cloisons, le tout blanchi à la chaux, tout comme les murs; du sable couvre le sol. Des règles strictes de salubrité, une lumière stabilisée, assurent des conditions de vie favorisant le développement et la reproduction des pigeons soignés par des militaires colombophiles.



Crédit Photo : Lecture pour tous 1916

Mais tous les « *sujets* » ne seront pas retenus « *bons pour le service* » après les entraînements intenses à partir du colombier. Sorties de plus en plus longues, de 5 à 300 kilomètres dont les temps de parcours sont relevés par l'appareil de mesure et étudiés avec soin. Des entraînements nocturnes sont tentés mais alors les pigeons ne peuvent voler que sur de faibles distances et par des nuits très claires. Tout pigeon retenu est « *incorporé* » dans l'Armée, service du Génie. Il reçoit un numéro matricule à vie, numéro gravé sur une bague en aluminium entourant la patte gauche. A côté de ce numéro figure l'année de naissance, le sigle du colombier d'origine complété par F ou M pour le sexe.

Les colombiers militaires sont installés dans chaque siège d'Etat-Major important et chaque oiseau porte alors sur la tête ou l'épaule la couleur de la place de son colombier. Le pigeon devient alors un « *courrier postal affecté à une ligne de correspondance* »: il y a 7 lignes définies avec chacune une couleur différente, couleur portée sur une autre bague en celluloid entourée sur la patte droite (2 tours pour le mâle, 1 seul pour les femelles).

Notre messager est maintenant « *opérationnel* ». Le sapeur responsable va, à la demande, lui confier des dépêches ou lettres photographiées mises en format réduit sur une pellicule négative (souvent petit carré de 5 cm de côté). Recouvert de collodion (contre l'humidité), le négatif est roulé dans un petit tube métallique fixé par deux brides à la patte droite.

Ce cylindre pouvant signaler l'oiseau à l'ennemi, on utilisera souvent un tube en plume d'oie fixé dans les plumes de la queue. A l'arrivée, le destinataire place le négatif sur une plaque de verre (avec un peu d'eau gommée) et la correspondance peut être lue à la loupe ou avec une lanterne de projection. Des dépêches manuscrites sur papier pelure, format 11x7 cm, sont roulées en petits cylindres de 35m/m de longs placés dans le tube.

Ce recours aux pigeons s'est surtout développé après la bataille de la Marne et la stabilisation du front avec les tranchées. Les fréquentes destructions des fils téléphoniques et relais rendent aléatoires ou impossibles les communications entre Unités et Etats-Majors. Comme pour les combattants, la vie en zone de combats n'est pas facile pour « *le messager volant* ». Il faut lui apporter nourriture, soins et protection par tous les temps, sous les bombardements, les gaz, les fumées, le bruit infernal de l'artillerie. Le pigeon doit en effet garder ses capacités d'orientation et rester disponible pour le vol à la demande. Dans, les forts, observatoires et abris de tranchées, les pigeons, transportés dans des paniers spéciaux, attendent la mise en place des dépêches avant d'être lâchés par les sapeurs responsables. Ils deviennent alors des porteurs d'espoir mais aussi...des cibles. En effet, chaque armée possède ses pigeons chargés des mêmes missions, mais aussi ses tireurs d'élite « *tireurs de pigeons* »; balles et mitraille sont souvent meurtrières.

Après avoir rendu de très nombreux services, contribué à sauver nombre de combattants en permettant l'arrivée de renforts en temps utile, et bravé tant de dangers, il n'est peut-être pas exagéré de dire que nos « *pigeons de tranchées* » ont « *bien mérité la reconnaissance de la Nation* » comme le plus connu et célèbre Matricule 787-15.

NB : Consulter les photos en dernière page.

Colonel (h) Daniel DATH

NAVARIN : DU LEVANT À LA CHAMPAGNE...

Il existe plusieurs théories sur l'origine du nom de la Ferme de Navarin.

Une théorie viendrait de Madame Geneviève DÉVIGNES (1890-1983), lauréate de l'Académie Française. Elle soutiendrait que le nom de Navarin viendrait du patois Champenois: « *n'ava a rin* » (n'avons rien). En effet, le propriétaire de la Ferme-Auberge aurait eu l'habitude de répondre aux visiteurs « *n'ava a rin* » lorsqu'il n'avait rien à proposer. Sans fondement, cette théorie est très contestée.

La deuxième théorie viendrait de Théodule Parfait CAMUS. Il était le propriétaire de la ferme à l'éclatement de la première guerre mondiale. Son dossier militaire nous apprend qu'il a participé au conflit du 2 août 1914 au 27 octobre 1916 avant d'être réformé. Le nom de Navarin viendrait de son ancêtre Jean-Baptiste CAMUS ayant participé à la bataille navale de Navarin en 1827.

La bataille navale s'est déroulée le 20 octobre 1827 dans la baie de Navarin (ouest du Péloponnèse). La flotte franco-russo-britannique y défait totalement la flotte ottomane. Elle est considérée comme la dernière grande bataille navale de la marine à voile. Cette bataille marque une étape décisive vers l'indépendance de la Grèce. C'est également l'une des premières interventions militaires à but humanitaire. Elle était encadrée par le traité de Londres signé le 6 juillet 1827 pour pacifier la Grèce.

Les archives d'état civil conservées par le département de la Marne confirment la filiation. Jean-Baptiste CAMUS est né le 10 Nivôse de l'An 10, soit le 31 décembre 1800 à Ville-sur-Tourbe. Il se marie le 9 décembre 1828 avec Jeanne Marguerite Eléonore PÉROT. L'acte de mariage nous apprend qu'il était compagnon charpentier.

Au moment de la bataille de 1827, Jean-Baptiste CAMUS avait 26 ans et était compagnon charpentier, un corps de métier recherché dans la marine de l'époque. Son mariage avec Mademoiselle PÉROT survient 1 an après la bataille de Navarin.

Les archives de registres du recensement de la population également conservées par le département, nous confirment la présence de Jean-Baptiste CAMUS sur la commune de Souain. Nous y apprenons qu'il était domicilié avec sa famille au lieu-dit Rougemont. Le nom de ce lieu va disparaître petit à petit à partir de 1846 pour devenir Navarin.

La transition de Rougemont vers Navarin se fait après la bataille navale alors que Jean-Baptiste CAMUS était le propriétaire de la ferme. Il décèdera le 2 avril 1860 à Souain à l'âge de 59 ans.

Des recherches avec l'aide du Service Historique de la Défense sont en cours. Nous avons retrouvé la trace des sept navires français ayant participé à la bataille et leurs archives. L'objectif est maintenant d'identifier Jean-Baptiste CAMUS comme membre de l'un des équipages.

À ce jour, nous pouvons considérer qu'il est possible que l'origine du nom de la ferme de Navarin vienne du Levant. Les résultats des recherches au sein des archives de la Marine à Toulon confirmeront peut-être la théorie.

M. David MICHAUD

Ferme de NAVARIN au début du XX^e siècle



**TRANSMISSION DU DRAPEAU DE L'ASMAC
À NOTRE NOUVEAU PORTE-DRAPEAU,
MME RACHEL WAGNER, LORS DE LA CÉRÉMONIE
DU 18 SEPTEMBRE 2022
AU CIMETIÈRE NATIONAL DU MONT FRENET.**



Mme WAGNER recevant le drapeau des mains du Président de l'ASMAC.



Mme WAGNER (à droite) pour sa première cérémonie à NAVARIN.



Entrée des porte-drapeaux dans le cimetière militaire du Mont Frenet.



Madame Rachel WAGNER

LA COLOMBOPHILIE PENDANT LA GRANDE GUERRE

(Voir article «Courriers ailés» du Colonel DATH. Page 10)

Préparation pour le baguage



Crédit Photo : Lecture pour tous 1916

Pigeonnier mobile au plus près du front



Crédit photo : ECPAD

Crédit Photo : Lecture pour tous 1916

Lacher du pigeon dans la tranchée

